



JOUJOUTHÈQUE DE CIBLE FAMILLE BRANDON

Depuis plusieurs années, l'organisme offre un service de joujouthèque dans le but de **soutenir les parents** ou d'autres adultes significatifs dans leur rôle d'éducation auprès des enfants. La joujouthèque offre une **grande variété de jouets et de jeux éducatifs** adaptés à tous les âges et à tous les goûts.

Les objectifs de la joujouthèque sont la promotion du jeu en famille, la responsabilisation des jeunes pour le respect du bien d'autrui, l'apprentissage du partage, la promotion de la simplicité volontaire, la lutte à la pauvreté et la protection de l'environnement en freinant le gaspillage, la surconsommation et la pollution.

La joujouthèque est maintenant **accessible aux grand-parents** dans le but de promouvoir les relations intergénérationnelles à la Maison de la famille.

Il y a **deux façons d'avoir accès au service de prêt de jouets** :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">≈ Être membre de Cible Famille Brandon en remplissant le formulaire d'adhésion et en remplissant les conditions de la politique de prêt≈ Et payer des frais annuels de 5\$ par parent | <ul style="list-style-type: none">≈ Être membre de la Joujouthèque en se procurant la Carte Joujouthèque≈ Payer des frais d'inscription de 10\$, non remboursable≈ Et donner un dépôt remboursable de: 10\$ pour la carte régulière ou 30\$ pour la carte privilège |
|---|--|

RÈGLEMENTS DU PRÊT DE JOUETS :

- Ces règlements s'appliquent à tous les utilisateurs de la Joujouthèque.
- Seules les personnes membres de Cible Famille et les titulaires d'une Carte Joujouthèque peuvent emprunter des jouets, pour leur usage personnel seulement.
- Nombre de jouets : Le nombre de jouets qu'une famille peut emprunter est déterminé par le type d'utilisateur qu'elle est :
 - Membre de Cible Famille : 2 jouets/enfant, pour un maximum de 4 par famille (aucun dépôt)
 - Membre avec carte régulière : 1 jouet/enfant, pour un maximum de 3 par famille (dépôt de 10\$)
 - Membre avec carte privilège : 2 jouets/enfant, pour un maximum de 5 par famille (dépôt de 30\$)
- Vérification : Lors du retour d'un jouet, un membre de l'équipe de travail doit faire la vérification du matériel. Il faut donc prévoir un peu de temps avant de repartir ou d'emprunter d'autres jouets. L'organisme ne fournit pas les piles, assurez-vous de les retirer avant le retour des jouets.
- Perte ou bris, par usage excessif et/ou utilisation non conforme : Dans l'un de ces cas, la personne qui a emprunté le jouet s'engage à rembourser la totalité de sa valeur, ou à le remplacer par un autre jouet équivalent, après avoir pris entente avec la responsable de la Joujouthèque.
- Durée d'un prêt : Il est possible d'emprunter un jouet pour un maximum de 1 mois. Des frais de pénalité s'appliquent à partir du premier jour de retard, au montant de 25¢ par jouet/semaine (maximum 1.00\$/semaine de retard).
- Horaire d'ouverture de la Joujouthèque : Vous pouvez utiliser le service de prêt de jouets durant les heures d'ouverture de la Maison de la famille, soit du **mardi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**.
- Fermeture d'été : Tous les jouets doivent être rapportés à la Joujouthèque avant la fête de la St-Jean Baptiste.
- Droit de propriété : En tout temps, les jouets demeurent la propriété de Cible Famille Brandon. L'organisme se réserve le droit de retirer à un membre le privilège d'avoir accès au service de prêt de jouets.
- Déménagement : Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être communiqué à Cible Famille Brandon.